

CAHIER DES CHARGES – ANNEXE TECHNIQUE

PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES VITRES DU COLLEGE DESCARTES

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet d'établir un bon de commande pour le nettoyage des vitres du collège Descartes - ANTONY

2. PRESTATIONS REQUISES:

Il s'agit du nettoyage extérieur et intérieur des surfaces vitrées, portes vitrées, baies vitrées et encadrements de fenêtres des diverses parties du collège DESCARTES :

- RDC : Hall d'entrée et loge accueil
- RDC partie administration (bureaux, salles des professeurs, infirmerie)
- RDC salle polyvalente, CDI, salles de classe, bureaux, foyers, salles de permanence, bureaux vie scolaire, patio
- 1^{er} étage : salles de classe
- Gymnase : loge et bureaux
- Logements : fenêtres de grande hauteur

Les vitres seront nettoyées simultanément sur les deux faces (extérieures et intérieures), les montants et rebords de fenêtres devront être débarrassés de toute trace pouvant subsister après intervention

Certaines vitres sont accessibles de plain pied, d'autres en hauteur et nécessitant un équipement particulier, un laveur de vitres spécialisé « travaux en hauteur » sera sollicité ainsi que les moyens spécifiques.

Pour les interventions hautes, le matériel et la protection des personnels devront correspondre à la législation et aux normes en vigueur.

Le candidat devra prendre en compte cette contrainte lors de l'élaboration de son offre.

Le personnel sera doté du matériel nécessaire à la parfaite exécution de sa prestation : harnais, casque, chaussures adaptées, perche télescopique ...

Par ailleurs, le collège ne disposant pas des informations précises quant à la surface des différentes parties, **la visite des lieux est indispensable pour le chiffrage du devis.**

3. OBLIGATION DU PRESTATAIRE :

Le prestataire prend à sa charge :

- La fourniture des produits de nettoyage
- Les équipements et matériels nécessaire à l'exécution des prestations

CCTP nettoyage de la vitrerie Collège DESCARTES - ANTONY

Les produits utilisés pour les travaux de nettoyage devront être conformes aux prescriptions établies par la loi notamment en matière de Médecine du Travail pour garantir la santé des salariés de l'entreprise de nettoyage.

Le prestataire fournira la totalité du matériel et des produits nécessaires à la bonne exécution de cette prestation.

Il devra fournir la liste des produits ainsi que les fiches techniques et les fiches de sécurité qu'il compte utiliser, avant le début de la prestation ;

4. ORGANISATION DE LA PRESTATION:

Les travaux de nettoyage seront à **effectuer entre le 26 et le 30 août 2019**, à charge du prestataire de mettre en œuvre les moyens humains et matériel (nacelles, échafaudages, perches....) pour la bonne réalisation des prestations demandées. L'utilisation de ces matériels se fera sous la responsabilité de l'entreprise.

5. ETABLISSEMENT DE L'OFFRE:

Le devis comprendra pour chaque partie de l'établissement décrite au paragraphe 2 du présent CCTP, le détail des surfaces comptabilisées par type de nettoyage (vitrierie accessible, vitrierie non accessible nacelle, échafaudage...), le coût du m2, le prix des matériels type nacelle ...

L'entreprise ne pourra en aucun cas, ultérieurement, faire état de problèmes visant à ne pas exécuter, dans les règles de l'art, les prestations nécessaires. De même, après acceptation de l'offre, elle ne pourra en aucun cas remettre en cause le prix global débattu et arrêté.